

Conditions générales de ventes pour les formations École de la médiation

Désignation

L'École de la médiation est un service de l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le SIRET est le N° 519 587 851 000 14 et dont le siège social est établi avenue Franklin ROOSEVELT - 75008 PARIS –, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 54140 75 auprès de la DIRECCTE

Ci-après dénommé « l'organisme Universcience/ École de la médiation ou l'École de la médiation »,

L'École de la médiation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la médiation scientifique et culturelle. Coordonné par Universcience, il fonctionne selon un mode partenarial avec 7 acteurs de la CSTI¹. L'École de la médiation conçoit, élabore et dispense des formations à Paris, sur l'ensemble du territoire national, et à l'étranger, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de L'École de la médiation.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

¹ Universcience, Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (pilotage), L'association Les Petits Débrouillards, l'association Planète Sciences, l'association Traces, le Cnam, l'Université de Paris-Cité, l'Université ESPCI Paris - PSL

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'**École de la médiation** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros, les montant relevant de l'article 261 4-4°-a CGI ne sont pas assujetti à la TVA. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, en une seule fois par virement à l'ordre de l'agent comptable de l'EPPDCSI. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal.

L'**organisme Universcience / École de la médiation** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'**École de la médiation**.

En cas de règlement par l'**OPCO (Opérateur de compétences)** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'**École de la médiation**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par l'**École de la médiation** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à l'**École de la médiation** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'**École de la médiation** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le **Client** à l'**École de la médiation** au moins 14 jours avant le démarrage de la formation, l'**École de la médiation** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'**École de la médiation**, et après accord éventuel de l'**OPCO** le cas échéant,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO** le cas échéant.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par l'**École de la médiation**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'**École de la médiation** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'**École de la médiation**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, l'**École de la médiation** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient 14 jours ouvrables ou plus avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Paris, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'**École de la médiation** accueillent les **Stagiaires** de 09h15 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Sauf indication contraire le nombre minimal de participants est de 5 personnes, le nombre maximal est de 12 personnes.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », les bon de commandes ou les conventions de formation retournées signées ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'**École de la médiation** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'**École de la médiation** se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard deux semaines avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et convention de formation

Pour chaque action de formation, une convention de formation et/ou un devis est adressé au client. La convention envoyée au **Client** en 2 exemplaires par l'**École de la médiation** doit être retournée signés à l'**École de la médiation**. Celle-ci renvoie alors son exemplaire contre-signé au client.

S'il s'agit d'un bon de commande ou d'un devis, un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à l'**École de la médiation** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'**École de la médiation**, l'**OPCO** ou le **Client**.

Attestation de fin de formation

A l'issue de la formation, l'**École de la médiation** remet une attestation de fin de formation et de présence au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, l'**École de la médiation** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'**École de la médiation** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

L'**École de la médiation** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'École de la médiation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'**École de la médiation**.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'**École de la médiation** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

Tous les documents ayant pour auteur l'École de la médiation et/ou portant le logo de l'École sur leur première page sont placés sous la licence suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/deed.fr> : Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les mêmes Conditions 3.0 non transposé (CC BY-NC-SA 3.0). Cette licence est concédée par Universcience aux conditions définies ci-après aux articles 1 et 2.

Article 1

Au titre de la présente licence, sont exclusivement concédés les droits suivants :

- un droit d'usage privé, individuel, personnel et non transmissible sur le contenu de la formation ou de l'un de ses éléments;
- un droit de reproduction pour stockage aux fins de représentation sur un écran monoposte et de reproduction, en un exemplaire, pour copie de sauvegarde ou tirage sur papier.

Article 2

Est expressément interdite toute représentation et/ou reproduction, même partielle du contenu de cette formation et/ou de l'un de ses éléments et notamment :

- toute exploitation à but commercial;
- toute utilisation de l'un des éléments dans un environnement informatique en réseau.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'**École de la médiation**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

L'École de la médiation le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'École de la médiation au **Client**.

L'École de la médiation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par l'École de la médiation comme client de ses formations.

A cet effet, le **Client** autorise l'École de la médiation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'École de la médiation
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'École de la médiation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'École de la médiation remet à chaque stagiaire une demande d'autorisation de prise de vue et d'exploitation des photographies. En cas de refus du stagiaire, l'École de la médiation s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations le concernant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'École de la médiation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. Pour adresser une réclamation, un formulaire dédié est accessible sur le site internet de l'École de la médiation ou sur demande à ecolemediation@universcience.fr. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.